



COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, 18 octobre 2023

Réunis avant-hier lors du 5^{ème} Congrès national organisé par Villes Internet, les élu-es au numérique remettent aujourd'hui leur motion 2023 à Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

Chaque année depuis 2019, le Congrès national des élu-es au numérique se réunit à l'initiative de l'association Villes Internet et de ses membres. L'évènement est un espace de réflexion partagée pour les maires et élu-es délégués au numérique qui doivent prendre localement des décisions politiques essentielles ; le Congrès leur permet d'exprimer les problématiques et de débattre des chances et des risques du numérique.

Ce 5^{ème} Congrès qui s'est tenu avant-hier (16 octobre) au Palais du Luxembourg était parrainé par la sénatrice Sylvie ROBERT (Ille-et-Vilaine) et le sénateur Patrick CHAIZE (Ain) qui ont pu s'exprimer en début d'après-midi devant la centaine d'élus au numérique représentant des associations d'élus partenaires (AMF, Ville & Banlieue, AMIF, APVF, FNCCR, AMRF) et réunis pour rédiger ensemble la motion 2023.

Ce fut l'occasion pour Mathieu Vidal, Président de Villes Internet, de dire que ce 5^{ème} Congrès s'inscrivait dans une période charnière : « À l'heure de la mi-mandat, ce Congrès est le moment pour les maires et élus locaux délégués au numérique d'évaluer les actions restant à mener. Et aussi de souligner que « l'ambition affichée par ce Congrès était d'aller plus loin sur les pistes d'évaluation et de l'articulation des stratégies et des efforts, du national au local. »

“NOUS, ÉLU-ES AU NUMÉRIQUE”

Motion du 5e Congrès national des élu-es au numérique

Réunis en Congrès national le 16 octobre 2023 au Palais du Luxembourg, les élu-es au numérique s'adressent au Gouvernement. Les échanges, sous le co-parrainage de la sénatrice Sylvie Robert (35) et du sénateur Patrick Chaize (01), ont permis de confirmer l'adéquation des priorités entre les évolutions législatives nationales récentes ou en cours, et la réalité des enjeux du déploiement des politiques publiques numériques sur le terrain. Tout en reconnaissant le travail réalisé (de la loi REEN #NumériqueResponsable au plan France Relance #Cybersécurité #ANSSI, en passant par le financement des Conseillers numériques France Services #réalitédubesoïn), les élu-es au numérique alertent notamment sur la persistance d'inégalités sociales et territoriales.

Cette nouvelle motion est le résultat d'un travail (3 mois de préparation) porté par l'Association Villes Internet : la rédaction collaborative s'appuie sur une méthodologie de regroupement sémantique des idées exprimées en groupes de travail puis en séance plénière.

Elle se caractérise cette année par **46 propositions** concrètes autour de **4 enjeux majeurs** :

- Garantir l'égalité d'accès au numérique ;

- Accompagner la stratégie numérique responsable face à l'urgence de la transition écologique ;
- Piloter les services publics numériques avec les collectivités locales ;
- Prévenir et réduire durablement les risques numériques.

Au-delà de ces axes, les élu·es au numérique insistent aussi sur les besoins transversaux et croissants en matière de moyens de **mutualisation** nationale et de **formation** dans les territoires.

En adressant cette motion au gouvernement, les élu·es au numérique témoignent de l'ambition partagée d'œuvrer pour déployer des **politiques numériques plus justes, plus efficaces, plus soutenables et plus sûres**.

Garantir l'égalité d'accès au numérique

Connecter l'ensemble du territoire national au réseau **THD**

- Exiger la finalisation du **déploiement** des réseaux THD suivant les contrats signés
- Définir ce qu'est le "raccordement complexe" et mettre en place un dispositif de péréquation au niveau national
- Renforcer le cadre des processus de déploiement et de maintenance des réseaux par les **opérateurs et leurs sous-traitants**
- Prendre en compte le contexte spécifique des collectivités des **territoires ultra-marins** et veiller à la connexion de l'ensemble de leurs populations
- Obliger les fournisseurs à publier les **calendriers** de déploiement

Garantir et **simplifier l'accès** aux services publics

- Maintenir un **accueil humain** en complémentarité de la dématérialisation
- Adapter les **formations** des agents des collectivités pour accompagner les usagers dans leurs démarches dématérialisées
- Généraliser l'utilisation de la **méthode FALC** (facile à lire et à comprendre)
- Veiller à une **ergonomie** simplifiée et prenant en compte tous les **handicaps**

Pérenniser les structures de **médiation** des usages numériques

- Pérenniser et mutualiser le **financement** des conseillers numériques
- Conforter la présence des **opérateurs** au sein de France Services et assurer la couverture de l'ensemble de leurs territoires, au delà des limites administratives
- Poursuivre la **professionnalisation** de la filière Médiation numérique

Accompagner la stratégie numérique responsable face à l'urgence de la transition écologique

Accélérer la mise en œuvre par les collectivités de leur **stratégie** numérique responsable

- Proposer un cadre d'analyse des **actions et des livrables** mis en place par l'Etat, les collectivités et les autres acteurs
- Promouvoir les **outils** et les **référentiels**
- **Former les élu·es** aux obligations qui incombent aux collectivités

Sensibiliser les citoyens

- Développer des **campagnes** d'information et de communication à l'échelle nationale et déclinables par les collectivités
- Acculturer les usagers au **système de partage** des connaissances et des biens
- Faire prendre **conscience des conséquences** environnementales des usages numériques les plus impactants (multiplication des terminaux, streaming vidéo...)

Lutter contre les **obsolescences**

- Soutenir le développement d'une filière pour favoriser le **reconditionnement** et le **réemploi**
- Généraliser la filière de l'économie **circulaire**
- Contribuer à réduire et stabiliser le **nombre d'équipements**
- Systématiser l'**éco-conception** pour l'ensemble des équipements et services numériques

Mettre en place un usage **sobre** du numérique

- Promouvoir un **plaidoyer** politique autour de la sobriété numérique
- **Lutter** contre le **tout-numérique**
- Mieux **rationaliser** les services numériques
- Envisager l'élaboration d'un "**Numériscore**" des usages numériques, dans un contexte d'accès illimité aux données

Piloter les services publics numériques avec les collectivités locales

Mutualiser et promouvoir les outils d'**aide à la décision**

- Proposer un cadre d'élaboration des **diagnostics territoriaux** et des **schémas directeurs**
- Proposer un standard pour faciliter le développement de **tableaux de bord** d'aide à la décision
- Constituer un référentiel de **critères** structurants — interopérabilité, propriété des données, RGPD, numérique responsable — pour la **commande publique**

Mieux accompagner les démarches de **mutualisation** des collectivités dans le déploiement des solutions numériques

- Mutualiser la **création** de nouveaux services ouverts et interopérables
- Renforcer le dialogue avec les structures existantes de l'État pour répondre aux **besoins** en solutions numériques des collectivités
- Proposer des **alternatives aux appels à projets** pour financer les initiatives numériques des petites collectivités
- **Recenser** les solutions numériques créées ou utilisées par les collectivités, pour faciliter leur **duplication**

Prendre en compte l'impact du numérique sur les budgets des collectivités

- Pouvoir reconnaître tous les coûts du Saas comme de l'**investissement**
- Optimiser la dépense publique en facilitant l'élaboration de **solutions répliquables** (licences libres)
- Accompagner les collectivités pour le financement des **surcoûts** liés aux impératifs numériques (risque cyber, accessibilité, etc.)

Prévenir et réduire durablement les risques numériques

Accompagner les collectivités pour conserver la maîtrise de leurs données

- Garantir la **protection** des données (archivage, RGPD)
- Assurer la **gouvernance** des données (DPD, standardisation, unicité)
- Améliorer et perpétuer la **confiance** dans le numérique public
- Formaliser le lien entre l'**éducation nationale** et les collectivités sur l'usage du numérique

Accompagner la création d'un **plan de défense** associé à une **politique de sécurité** du système d'information (PSSI)

- Développer des moyens de **sensibilisation** des agents et élus qui doivent faire face à des obligations de dématérialisation exponentielles
- Doter les collectivités de moyens **humains et financiers** pour faire face au risque de cyberattaque
- Rendre obligatoire une périodicité d'**exercices** de cyberattaque
- Établir un **plan** de gestion de crise et de continuité de l'activité et de cyberattaque, mobilisable jusqu'aux plus petites communes

Réguler les opportunités et les perspectives de l'**Intelligence Artificielle**

- Développer et diffuser une **intelligence artificielle publique** de confiance mise à disposition des collectivités et des citoyens
- Anticiper les risques sociaux de **transformation des métiers**

En clôture de ce 5^{ème} Congrès, Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, s'est exprimée. Elle a reçu hier, mardi 17 octobre, une délégation d'élu.es accompagnée de Mathieu Vidal, Président de Villes Internet, qui lui présentera les grands axes de la motion 2023 et les attentes des collectivités territoriales en matière de politiques publiques numériques.

Contact Presse : Véronique Massé (agence Isée), 06 23 92 26 35 v.masse@isee-communication.fr

Sont joints à ce communiqué de presse

- ➔ Allocutions prononcées en début d'après-midi par les parrains du 5^{ème} Congrès : Sylvie ROBERT, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine et Patrick CHAIZE, Sénateur de l'Ain.
- ➔ L'allocution de clôture du Congrès par Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité.
- ➔ La présentation de Villes Internet



Allocution de **Sylvie Robert**, Mairaine du 5^{ème} Congrès national des élu-es au numérique.
Sénatrice d'Ille-et-Vilaine (35), vice-présidente du Sénat, vice-présidente de la commission de la culture,
de l'éducation et de la communication et membre de la CNIL.

Je suis très heureuse d'être avec vous cet après-midi pour ce 5^{ème} Congrès des élus au numérique, lequel s'impose de plus en plus comme un rituel. L'année dernière, vous étiez entre de très bonnes mains, puisque Patrick Kanner, notre Président de groupe, participait à vos travaux.

D'ailleurs, il n'a pas tari d'éloges sur leur qualité ; si bien que quand Madame Poznanski m'a contactée pour me présenter votre démarche, je n'ai absolument pas hésité à accepter de marrainer votre Congrès. Il me semble que c'est une formidable opportunité d'œuvrer ensemble pour faire évoluer nos politiques publiques en matière de numérique, afin de les rendre à la fois plus efficaces, plus justes, plus sûres et plus soutenables ; ce que vous nommez, dans votre riche programme, « *des responsabilités partagées du local au national* ». Au regard des enjeux actuels, j'aurais même ajouté l'échelon européen, l'actualité étant particulièrement dense : transposition du DMA/DSA en droit interne, IA act, initiatives parlementaires pour réguler le secteur numérique suscitant des échanges nourris avec la Commission européenne (cf loi sur les influenceurs, sur la majorité numérique...) etc.

Avant de vous faire part de quelques réflexions, il me paraît justifié de préciser mon parcours qui éclairera mon rapport, ma sensibilité aux enjeux numériques. Ainsi, vous saurez d'où je pars et où je me situe :

- premièrement, en tant qu'élue locale, mon premier rapport au numérique s'est inscrit dans le vaste mouvement de dématérialisation, conçu comme un moyen de faciliter les démarches administratives de nos concitoyens et, partant, d'améliorer le service rendu aux publics. Ce mouvement perdure, évoluant au gré des innovations technologiques, des besoins et usages ;

- deuxièmement, en tant que parlementaire, le Président du Sénat m'a nommée, en 2016, membre du collège de la CNIL. Si j'ai toujours eu à l'esprit la tension qui peut être forte entre développement des usages numériques et sauvegarde des libertés fondamentales, mon investissement au sein de l'autorité administrative indépendante a été l'occasion d'observer et d'analyser les traductions concrètes de ce tiraillement -concerne aussi bien le secteur public que privé, marchand que non marchand-. En 7 ans, j'ai noté plusieurs évolutions majeures que je synthétiserai ainsi :

- le renversement de paradigme depuis le RGPD : nous sommes passés d'un système d'autorisation-sanction à une logique plus anglo-saxonne, polarisée autour de l'accompagnement et du contrôle -ce qui nécessite un accroissement substantiel des moyens humains, en amont comme en aval- ;
- l'explosion du nombre de traitements, de fichiers, d'applications, singulièrement depuis la crise de la Covid-19 ;
- la complexité des systèmes d'information créés et des questions juridiques, voire éthiques, qui peuvent être posées en termes de libertés publiques, en particulier au regard du respect de la vie privée.

Je vous donnerai un seul exemple concret, que j'ai eu à traiter et qui peut paraître anodin de prime abord : l'organisation des examens à distance dans les établissements de l'enseignement supérieur. Au fur et à mesure de l'examen du dossier, un nombre incalculable de difficultés ont été soulevées à propos :

- des modalités techniques employées pour surveiller les étudiants et de leur degré intrusif ;
- du type d'examen organisé et de la justification apportée pour recourir aux logiciels de télésurveillance ;
- des moyens utilisés pour collecter l'identité des candidats etc.

Ce que je veux souligner, c'est que désormais, les usages et les politiques publiques numériques s'apparentent à une pelote de laine dont on tire le fil. Ils soulèvent une foulditude de questions, et les réponses varient bien souvent selon le point de vue duquel on se place -ce qui complexifie beaucoup votre travail en tant qu'élue au numérique ! ;

- troisièmement, en tant que cheffe de file de la commission Culture, Education et Communication, pour mon groupe politique, je me suis penchée sur le volet législatif relatif au numérique : loi pour une République numérique en 2016, loi pour une société de confiance, loi sur les droits voisins pour la presse, projet de loi sur la sécurité numérique actuellement en débat. Je note un changement d'approche : alors que les pouvoirs publics essayaient de s'adapter à l'état de fait numérique, ils s'échinent aujourd'hui à mettre en place une régulation qui

visent tout particulièrement les plateformes internationales, lesquelles ont fortement modélisé le secteur. En somme, nous assistons à une double actualisation :

- de notre droit positif ;
- du rapport de force politique entre pouvoirs publics et ce qu'on dénomme géants du numérique (cf aux US, dans l'UE). Et cette mutation met intensément en tension les principes constitutifs de nos espaces politiques, tels que la liberté individuelle, la liberté d'entreprendre ou la sécurité.

Désormais, sans anticiper sur votre motion, je voudrais aborder quelques points en lien avec les sujets que vous avez traités dans vos groupes préparatoires et qui témoignent d'une très grande proximité avec ceux que dont nous débattons au sein de notre hémicycle -ce n'est pas pour rien que le Sénat est constitutionnellement le représentant des collectivités territoriales !- :

- en premier lieu, vous posez la question essentielle en matière de services publics locaux : celle de l'égalité d'accès. Pour moi, il s'agit du défi social et territorial numéro un, qui conditionne la réussite de nos politiques publiques numériques. Sans égal accès point de succès. Je regrette qu'initialement, le caractère d'avancée technologique ait pris le pas, ait supplanté toute autre considération (cf zones blanches, manque d'équipements, développement équilibré des territoires etc.) ; parce que le numérique est une avancée technologique, il serait par essence positif. Sur ce point, je m'inscris dans la pensée de Bernard Stiegler qui estime que la technologie « *n'est ni bonne ni mauvaise en soi* », mais qu'elle devient ce que l'on fait d'elle. Ce postulat implique de réfléchir en amont à ses paramètres, à son déploiement, aux publics à laquelle elle est destinée et à leur accompagnement (formation notamment). Au départ, nous avons probablement trop vite oublié que sans cet accompagnement, nous laissons de côté une partie de nos concitoyens (d'où rattrapage avec France Services par exemple, mais aussi les tiers-lieux et la création d'un opérateur dédié : l'ANCT). A titre personnel, je parlerai d'égalité d'accès, mais d'équité des moyens à allouer pour aller vers les publics qui sont le plus éloignés du numérique, d'autant plus dans un contexte budgétaire contraint.

Enfin, je surveille une tendance avec une extrême vigilance : l'accroissement exponentiel des appels à projets, pilotés notamment par l'ANCT. Il faut impérativement prendre garde à ce que ces appels à projets ne finissent pas par exclure, de fait, de nombreuses collectivités qui n'ont pas l'ingénierie adéquate pour postuler. Je milite, y compris auprès des autorités compétentes, afin que ces appels à projets intègrent les problématiques de développement équilibré des territoires et de l'égal accès aux services publics locaux. Ils ne peuvent participer de l'aggravation des fractures françaises, notamment numériques, si bien décrites par Jérôme Fourquet. Pour le dire simplement : il faut saisir les opportunités qu'ouvre le numérique, tout en le rendant plus inclusif ;

- en deuxième lieu, le numérique est naturellement imbriqué aux transitions sociétales qui traversent -et agitent- nos sociétés ; il est même constitutif de ces transitions. Dans vos travaux préparatoires, vous abordez ce sujet par plusieurs entrées :

- la transition environnementale. Il y a 2-3 ans, le Sénat, sous l'égide de mon collègue Patrick Chaize qui ne peut être des nôtres aujourd'hui malheureusement, a commis un rapport très intéressant sur l'empreinte environnementale du numérique. Ainsi, d'ici 2040, à politique constante, les émissions du numérique devraient progresser de 60% et passer de 2 à 7% du volume total d'émission de gaz à effet de serre. Outre les data centers, l'accroissement à venir de la consommation numérique avec l'avènement de la 5G et le développement de la domotique, l'exploitation des ressources, en particulier des métaux rares pour fabriquer les équipements, conduisent à définir une stratégie et nous obligera, très probablement, à une forme de régulation des usages numériques, de « *sobriété* », comme vous le mentionnez -nous sommes d'ailleurs confrontés au même problème avec la ressource en eau, les risques de conflit d'usages étant conduits à se multiplier- ;

- l'augmentation et les mutations du risque cyber. Les récents exemples montrent à quel point les collectivités territoriales sont en première ligne et peuvent être vulnérables. Dans l'entretien préalable à la rencontre d'aujourd'hui, je précisais que j'ai été frappée de constater à quel point notre vulnérabilité était abyssale. Je me réjouis qu'une prise de conscience soit en cours au niveau de l'Etat et que les procédures se mettent en place, notamment avec l'ANSSI. Il convient impérativement de mieux anticiper, de réagir plus vite et d'appuyer votre action afin d'éviter, à tout prix, que les collectivités territoriales, et les services publics qui en dépendent, soient fragilisés, voire paralysés. Dans le contexte international que nous connaissons, la sécurité numérique est un défi massif qui requiert un investissement financier et humain importants.

○ en troisième lieu, je crois fortement au lien entre territoires et politiques publiques numériques. Pour le dire autrement, ces dernières n'ont pas vocation à être uniformisées ou transposées de manière identique d'un territoire à un autre. Je ne vous surprendrai pas : en tant que bretonne, je suis convaincue du bien-fondé de la décentralisation et de la pertinence du principe de différenciation territoriale. A cet égard, pourquoi ne pas se saisir de l'opportunité offerte par la loi 3DS qui a assoupli le cadre et la finalité des expérimentations territoriales ? Les politiques publiques numériques ont toute leur place dans la nouvelle architecture législative propre aux expérimentations territoriales.

Enfin, il me semble qu'il existe un véritable enjeu quant à la structuration du partenariat public/public en matière de politique numérique. Les circuits informationnels et décisionnels entre l'Etat, ses opérateurs et les collectivités territoriales commencent à se mettre en place, à devenir plus opérants. Il me paraît nécessaire de les fluidifier au maximum pour vous permettre d'avoir des réponses ou un soutien rapides. Le Sénat peut contribuer à ce processus.

Pour conclure, je voudrais vous remercier et insister sur la qualité, le sérieux et la créativité des propositions que vous nous soumettez, motion après motion. J'ai hâte de prendre connaissance de vos nouvelles recommandations.

Et j'espère qu'à l'avenir, nous pourrons continuer à travailler ensemble, aussi bien sur les enjeux d'accès aux services publics, de territorialisation des politiques publiques, de soutenabilité du numérique, de prévention du risque cyber, de financement des initiatives locales, sans omettre les enjeux éthiques et juridiques (cf protection des données personnelles, algorithmes, interconnexion des fichiers etc.) ; en somme, continuer à tisser des liens entre votre investissement quotidien et protéiforme en tant qu'élu.e au numérique et notre travail parlementaire d'écoute et d'accompagnement. Nous devons être pour vous des facilitateurs dans un domaine qui est si vaste, si transversal qu'il peut en être vertigineux.

Allocution de **Patrick Chaize**, Parrain du 5^{ème} Congrès national des élu-es au numérique.
Sénateur de l'Ain (01), membre de la commission supérieure du numérique et des postes, président de l'AVICCA,
vice-président de la FNCCR en charge du numérique et membre du Conseil national du numérique.

Je voudrais d'abord m'excuser auprès de tous les participants de ne pas être parmi vous aujourd'hui dans ce haut lieu qu'est le Sénat et je suis par contre très fier de parrainer, de coparrainer cet événement avec ma collègue Sylvie Robert puisque vous êtes ici chez vous.

Que vous inspire le travail collaboratif lié à cette motion ?

Je pense qu'en fait c'est un projet à long terme qui est une transformation aussi de la société. L'accès au numérique et le numérique est en train de transformer nos sociétés, on le voit tous les jours. Les problématiques du moment, en fait on les partage et on les perçoit dans nos échanges, dans nos travaux. Si je veux résumer en fait la situation, je dirais qu'il y a d'abord le sujet de l'accès au réseau, l'accès donc aux services. Ensuite on a des questions d'inclusion parce que c'est bien beau d'avoir effectivement des outils performants mais il faut pouvoir savoir s'en servir. Donc il y a cette problématique d'inclusion qui est essentielle. Notamment, c'est une question d'égalité mais aussi d'égalité sociale.

Le troisième sujet, c'est un sujet qui porte sur un point qui m'est cher et sur lequel j'ai beaucoup travaillé les dernières années. C'est l'impact environnemental. Parce que le numérique ne doit pas être finalement un accélérateur de l'impact environnemental mais doit être un outil au contraire de maîtrise de l'impact environnemental.

Et puis, le quatrième sujet, c'est la sécurité. On est tous concernés. Actuellement, se discute au Parlement une loi sur la sécurité et la régulation de l'espace numérique qui démontre bien que le sujet fait sens et peut inquiéter nos concitoyens. Dans les motions qui sont aujourd'hui portées par Villes Internet, on retrouve peu ou prou donc ces quatre thèmes qui démontre bien que la réalité du terrain est en adéquation avec les travaux que l'on peut mener ici ou là au Parlement.

Que vous apporte cette motion ?

En fait cela m'éclaire. Quand on devient parlementaire, il n'y a pas de Saint-Esprit qui vient nous donner toutes les informations et tous les savoirs sur tous les sujets. Le travail du parlementaire c'est justement d'aller puiser dans les territoires, dans les utilisateurs, dans l'ensemble des acteurs d'un sujet et bien, finalement toutes les questions qui peuvent se poser mais aussi toutes les perspectives qui sont attendues par un outil tel que le numérique.

Quels liens avez-vous avec l'association Villes Internet ?

Dès les premiers travaux que j'ai pu mener sur le numérique, j'ai toujours eu un regard très attentif à ce que donc portait cette association notamment parce qu'elle est ancrée dans les territoires. Elle est la voix des territoires et elle apporte un regard qui est une vision d'avenir sur le numérique. Ce n'est pas le numérique sur l'aspect télécoms et sur l'aspect réseau mais c'est le numérique dans toutes ses fonctionnalités et dans toutes ses utilisations à court et moyen termes.

Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

Madame la sénatrice Sylvie Robert, vous êtes la marraine de ce cinquième Congrès

Monsieur le sénateur Patrick Chaize vous êtes le parrain de ce cinquième Congrès

Monsieur le Président de Villes Internet monsieur Mathieu Vidal

Mesdames et Messieurs les Présidents d'intercommunalités

Mesdames et Messieurs les maires

Mesdames et Messieurs

Chers élus

Je regrette très sincèrement de ne pouvoir être avec vous pour cette conclusion de votre journée qui, j'en suis sûre, a été extrêmement riche en enseignements. Je tiens tout particulièrement à vous remercier en vous, grades et qualités, chers élus pour votre engagement dans la conduite de travaux de cette belle journée afin de définir ensemble les priorités en termes de numérique pour l'année à venir, l'année 2024.

Vous le savez, les politiques numériques impliquent un fort partenariat au niveau national mais aussi local et puis entre public et privé. Nous pouvons encore renforcer ses liens, me semble-t-il. C'est par le débat, la mise en commun de nos méthodes, le partage d'expériences que nous construisons ensemble une action publique efficace pour nos territoires.

À ce titre je vous invite à partager vos actions en matière de numérique sur la plateforme « Solutions d'élus » de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Je reconnais le rôle central des collectivités territoriales dans ce défi. C'est pourquoi l'ANCT, l'Agence nationale de la cohésion des territoires, avec l'incubateur des territoires, la Société du numérique mais aussi la Direction des infrastructures du numérique vous propose un ensemble de solutions afin de mettre en œuvre vos politiques publiques sur ce sujet. Si ce n'est pas déjà le cas, je vous encourage à prendre contact avec les équipes qui sont à votre disposition pour vous accompagner dans le développement et le déploiement de toutes les formes de solutions numériques.

Vous avez, chers élus locaux, un rôle clé dans la réponse que nous devons apporter à quatre enjeux que la motion, prise en 2022, identifiait avec justesse. D'abord l'égalité d'accès au numérique, ensuite la mise en œuvre d'une stratégie du numérique responsable, ensuite la capacité à proposer des usages et services numériques accessibles à tous. Et enfin la prévention des risques numériques. Sur ces enjeux vous le savez, le gouvernement est à vos côtés, le Parlement aussi et particulièrement en ce moment. Que ce soit par le plan France Très Haut Débit pour permettre une égalité d'accès au numérique, quels que soient les territoires où l'on se trouve, la mise en place du Haut Conseil pour un numérique écoresponsable dont la feuille de route vient renforcer les dispositions de la loi REEN déjà ambitieuse dans sa volonté de réduction de l'empreinte environnementale du numérique. Je pense aussi au financement des postes de conseillers numériques afin d'accompagner l'appropriation du numérique pour tous. Et encore les propositions d'accompagnement de la Société numérique de l'ANCT dont vous pouvez bénéficier pour vous prévenir des risques cyber. En ce sens et car je souhaite pouvoir conserver un dialogue constructif avec les acteurs de terrain dont vous faites partie chers élus locaux, je recevrai demain une délégation d'élus de Villes Internet pour approfondir ces sujets et prendre connaissance des conclusions de votre journée.

Je vous remercie très sincèrement. C'est un sujet crucial. Je remercie bien sûr Villes Internet et son président pour l'organisation de cette journée de travail. Un grand merci à vous.



A propos de Villes Internet www.villes-internet.net

Villes Internet est une association régie par la loi 1901, à but non lucratif, imaginée par Florence Durand-Tornare dès 1998 et fondée en 2002. Transpolitique, elle rassemble plus de 10 000 élus, agents et acteurs locaux pour le développement de l'Internet citoyen et du numérique urbain dans les territoires.

Villes Internet a pour mission de défendre les valeurs républicaines, de service public et de démocratie locale, dans une société où l'accès à Internet est devenu un droit humain fondamental reconnu par l'ONU.

L'association a acquis une légitimité nationale et internationale, dans un réseau qui touche également les pays francophones et d'Amérique latine.

Les maires de collectivités et présidents d'intercommunalité, membres de l'association assurent son indépendance financière : Villes Internet vit des cotisations de ses membres et du soutien d'organismes publics ou privés.

Depuis la création en 1998 du "Label National Territoires, Villes et Villages Internet" cette association est pérenne et jouit d'une grande fidélité de ses membres :

- 460 membres, du village rural à l'euro-métropole.
 - plus de 2200 villes, villages et territoires labellisés grâce à une matrice d'auto-évaluation de 16 thématiques transversales regroupant 139 services publics numériques. Les collectivités membres déposent, au sein de cette mosaïque, leurs fiches actions actualisées tout au long du mandat (synthèse, niveau de réalisations, résultats, outils, partenaires).
- ⇒ La 25^{ème} remise des Labels Ville Internet aura lieu en février 2024.

Historiquement présidée par un universitaire, elle assure ainsi sa neutralité politique et l'approche scientifique de sa mission. Son conseil d'administration est composé d'au moins 11 maires représentatifs de la diversité géographique et politique française. Reconnue par l'État depuis sa création, elle réunit près de vingt partenaires publics et privés dans son Conseil des partenaires des Territoires de Demain.

Président actuel : Mathieu Vidal - Directrice : Marie-Françoise Dujarrier

Pour faire vivre **son réseau de plus de 9000 acteurs publics locaux** et faciliter leur échange d'expérience pour les politiques numériques locales, l'association Villes Internet applique une méthode innovante de mise en réseau, associant des méthodes participatives en présentiel et en distanciel.

Depuis 2019, elle organise **le Congrès national des élus au numérique** qui présente chaque année une motion politique au gouvernement français pour peser sur les décisions publiques nationales les concernant. Le 5^{ème} Congrès a lieu le 16 octobre 2023 au Palais du Luxembourg, le 6^{ème} se tiendra à Saint-Raphaël.

L'association Villes Internet a créé **la plateforme Atlaas**, conçue avec le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), pour contribuer à relier les porteurs de projets numériques publics et citoyens. Tout au long de l'année, des fiches-action sont publiées par les agents ou les élus des collectivités volontaires. Plus de 23 000 actions sont actuellement géolocalisées et classées dans un référentiel thématique de 16 enjeux de développement du territoire et 139 services numériques.

Ce référentiel, socle du label national, est issu d'un travail d'analyse sémantique sur les données fournies par les villes. Les lieux publics d'accès au numérique sont référencés par les villes et par les partenaires de Villes Internet (espaces publics numériques, agences postales connectées, maison d'accès aux services publics, mairies connectées, fablabs, relais d'entreprises, tiers lieux de télé-travail, centre sociaux connectés...).